École maternelle Julie Daubié Place de l'Église 77200 Torcy 01.60.06.64.51 ce.0772286s@ac-creteil.fr

Conseil d'école du 17 octobre 2023

Présents :

- -Enseignantes: Mme Riffaud (décharge de direction, PS), Mme Pinquié (PS/MS), Mme Konté, en remplacement dans la classe de Mme Dhenain (MS/GS1), Mme Landais (MS/GS2), Mme Bruneel (PS, direction)
- -<u>IEN</u> : Mme Sougakoff (Inspectrice de l'éducation nationale chargée de la circonscription de Torcy)
- -Parents d'élèves élus: Mme Heuzé (Maman de Noah, PS/MS), Mme Bouziani (Maman de Safa, PS/MS), Mme Siva (Maman de Linoa, PS/GS), Mr Coulibaly (Papa d'Emna, PS/GS et Noam, MS/GS1)
- -<u>Partenaires municipaux</u> : Mme Denis (Maire adjointe chargée des politiques éducatives et de l'enfance), Monsieur Gil (Directeur des politiques éducatives), Mme Mazzoleni (Conseillère municipale)

-Invitée : Mme Bidan (Responsable du temps périscolaire)

Absentes excusées : Mme Lucas (enseignante de PS/GS), Mme Dassy (maman de Nolan, MS/GS2)

Heure de début : 18h04 Heure de fin : 21h10

Mme Bouziani est désignée secrétaire adjointe.

1) INSTALLATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉCOLE : MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT ET ATTRIBUTION

Modalités de mise en place de l'ordre du jour : les propositions doivent parvenir à l'école 10 jours avant la tenue du conseil d'école. (Exception faite du premier conseil compte tenu des délais). L'ordre du jour est fixé par le conseil des maîtres. Les parents élus représentent tous les autres parents d'élèves et organisent les rencontres et modalités d'information. Chacun des membres de droit dispose d'une voix en cas de vote. Les parents suppléants peuvent assister aux réunions mais n'ont droit de vote qu'en l'absence d'un parent titulaire.

Les élections des représentants de parents d'élèves ont eu lieu, par correspondance, le vendredi 13 octobre 2023. Le dépouillement a eu lieu en présence de Mesdames Heuzé, Bouziani, Pinquié et Bruneel. Ces dernières ont enregistré un taux de participation de 36,5%. La liste électorale comptait 200 inscrits.

2) ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Ces moments ne sont abordés au conseil que dans le lien qu'ils ont avec l'école. Les autres points sont traités dans le cadre des conseils de centre.

Les inscriptions :

Les inscriptions doivent être faites sur le portail famille pour tous les temps de présence des enfants (accueils, vacances et pause méridienne). Des prestations peuvent être ajoutées ou enlevées à condition de respecter un délai de 8 jours.

Rappel : les inscriptions sont obligatoires et ce, dans un souci d'organisation. Toute prestation demandée hors délai sera majorée de 25%. Tout absence non justifiée par un certificat médical le sera également.

Pour toute question ou complément d'information, les familles sont invitées à contacter ELIOR ou le service enfance.

Les accueils :

Les horaires : Matin : 7h00-8h15

Soir: 16h30-18h45 (fermeture des locaux à 19h00)

Les effectifs :

Environ 36 enfants le soir et 10 enfants le matin.

L'encadrement :

Matin : Malika et Jade

Soir : Gwandoline, Laura et Jade

En début d'année, en raison d'une hausse importante des effectifs, un nombre insuffisant de goûters a pu être livré par ELIOR certains jours. La municipalité, rapidement alertée, a solutionné le problème.

Les enfants prenant leur goûter dans la cantine jusqu'à 17h15, il est rappelé aux parents de faire usage de la sonnette située sur le côté du portail rouge et ce, afin d'être entendus par le personnel d'animation.

Activités :

Le soir après la classe, des temps de chant et de lecture sont proposés aux enfants avant la mise en place d'activités (en extérieur ou en intérieur).

En septembre, les enfants ont découvert ou redécouvert les différents espaces.

Diverses activités ont été proposées : peinture, jeux extérieurs, création des étiquettes de porte-manteaux, jeux de société, jeux dans les différents espaces.... Un planning est réalisé à chaque période en fonction des demandes des enfants et des observations des animateurs. Les enfants sont libres de participer ou non aux activités proposées.

Transmission des informations:

La transmission des informations durant le temps scolaire se fait via le cahier de liaison, sauf en cas d'urgence.

Les animateurs sont responsables de leur groupe pendant la pause méridienne et ne peuvent pas attester de ce qu'il se passe dans les autres groupes (repas, sieste...) Mme Bidan se déplace de groupe en groupe et est donc en mesure de répondre aux questions.

La pause méridienne

Les effectifs sont transmis chaque matin, après comptage des inscrits par les enseignantes, à la cuisine centrale d'ELIOR.

Si un nombre insuffisant de portions « enfant » est livré, des portions « adulte » sont alors coupées en deux pour pallier aux repas manquants.

Il est rappelé aux familles que le personnel est obligé de servir tous les éléments du menu.

Les enfants sont invités à goûter chaque composante mais ne sont pas obligés à manger l'intégralité de l'assiette.

L'encadrement :

PS: Ginette et Jennifer

PS/MS: Mama et Jade PS/GS: Mimica et Laura

MS/GS: Gwandoline, Jeannyne et Andréa

Les effectifs:

Moyenne de 87 enfants.

Les activités :

Après le repas (1 er service), les petites sections se rendent directement au dortoir (lecture d'histoire, comptines favorables à l'endormissement, écoute de musique ...) Les MS de la classe de PS/MS mangent également au 1 er service et se rendent ensuite dans la cour ou participent à un atelier. Les MS/GS 1 et 2 déjeunent au 2ème service, des activités sont proposées en parallèle des temps de cour.

Les mercredis:

Les ateliers proposés permettent de prendre en compte les capacités et les besoins de chacun.

Une journée type : (le centre du CVE accueillent les élèves de 3 groupes scolaires : le CVE, le BEL AIR et JULIE DAUBIE) Les enfants sont répartis par groupes d'âges.

7h-9h30 : Arrivée échelonnée des enfants

9h30 : Regroupement, appel, chant et activités (inscriptions faites au préalable)

11h30-13h30 Repas (arrivée échelonnée)

13h30-14h30 : Temps de repos ou jeux dans les différents univers.

14h30 : Activités/temps de repos et réveil échelonné

16h00 Goûter

Les représentants des parents d'élèves ont transmis par courriel, à Mme Bruneel, certaines inquiétudes formulées par des familles d'élèves. Ces dernières déplorent le langage employé par certains animateurs ou un comportement qu'elles jugent non approprié.

Monsieur Gil, directeur des politiques éducatives de la ville, regrette la maladresse des propos employés dans le courriel et rappelle que Mme Bidan, dont les coordonnées sont à disposition des familles, est disponible pour tout échange. En cas d'absence de cette dernière, les informations peuvent être transmises aux animateurs présents. Mme Julie Doussain responsable du centre de loisirs du CVE, peut également intervenir en cas de besoin.

Il est également rappelé aux représentants des parents d'élèves que le temps de pause méridienne n'étant pas un temps d'animation, la municipalité n'est pas dans l'obligation de recruter du personnel diplômé.

3) ORGANISATION PÉDAGOGIQUE ET VIE DE L'ÉCOLE

- La composition des classes

PS	PS/MS	PS/GS	MS/GS1	MS/GS2
23	22(8//14)	22(9//13)	23(11//12)	23 (11//12)
*Mme Bruneel *Mme Riffaud (mardi)	*Mme Pinquié	*Mme Lucas (lundi- mardi) *Mme Delavier (jeudi-vendredi) jusqu'au vendredi 13/10/2023	*Mme Dhenain (remplacement de Mme Esnard)	*Mme Landais

Total : 113 élèves **Moyenne** : 22,6 élèves par classe

Les représentants des parents d'élèves font part à Mme Sougakoff, inspectrice de l'éducation nationale chargée de la circonscription de Torcy, des inquiétudes des familles dont les enfants sont scolarisés en PS/GS et MS/GS1 suite à l'absence de Mme Dhenain et au départ de Mme Delavier.

Il est rappelé que la continuité des apprentissages a toujours pu être assurée dans la classe de MS/GS1 depuis le début d'année scolaire.

- Les conditions de fonctionnement

Encadrement et moyens de communication :

Sept enseignantes assurent les apprentissages dans les classes. Elles sont aidées par trois ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles) : Jennifer, Mama et Jeannyne.

Pour toute question relative à la scolarité des enfants, il est demandé aux familles de privilégier la communication par écrit dans les cahiers de liaison, par courriel ou via la messagerie de l'espace numérique de travail. Pour la troisième année consécutive, l'espace numérique de travail est actif. Une page d'école permet d'accéder aux informations générales : horaires, règlement... Un QR code, permettant un accès immédiat à cette page, est disponible à l'entrée de l'école.

Des journaux de classes ont également été établis afin de partager travaux et photos avec les familles. Madame Bruneel rappelle que la publication de ces documents n'est possible que si les parents ont rempli l'autorisation transmise en début d'année.

Une réunion de rentrée, à destination des familles, a été proposée. Les enseignantes ont proposé des dates différentes afin que les parents de fratrie ne soient pas pénalisés.

Les aides spécifiques

- APC (Activités Pédagogiques Complémentaires): Les horaires resteront identiques toute l'année à savoir, les lundis, mardis et jeudis de 11h30 à 12h00. Les parents donnent leur accord et sont informés des contenus et modalités.
- **Psychologue scolaire:** Nous travaillons aux côtés de Madame Christine Urruty. Cette dernière intervient sur demande des enseignantes. L'accord des parents est indispensable en cas d'entretien individuel avec l'enfant.
- Infirmière de la PMI (Protection Maternelle et Infantile) /de l'Éducation Nationale: En 2022, Mme Anna Bourreau, l'infirmière de la PMI, qui réalisait un bilan de santé pour tous les enfants scolarisés entre leur 3ème et 4ème année, a fait valoir son droit à la retraite. Ce bilan portait sur la surveillance de la croissance de l'enfant, celle de son développement physique, psychoaffectif et neurodéveloppemental, le dépistage de troubles sensoriels ou encore la vérification des vaccinations. Elle n'a, l'an dernier, pas été remplacée. À compter de cette année scolaire, Mme Maéva Arnaud reprendra le poste laissé vacant. Mme Fabienne Girard, infirmière scolaire, pourra intervenir pour un dépistage, sur demande de l'équipe enseignante.

• ERDC (Enseignante Ressource chargée des difficultés de comportement en milieu scolaire): Mme Anne-Lise Egelé-Doussot a pour mission d'accompagner les équipes pédagogiques de la circonscription en cas de besoin. Parmi ses missions figurent l'observation des élèves, l'accompagnement à l'élaboration de protocole de crise ou de projet d'accueil de l'élève.

Le budget

Pour l'année scolaire 2023-2024, nous disposons d'un budget global de de 5 093,02 euros. Ce budget est réparti de la façon suivante :

- *2 713,45 euros pour l'achat de fournitures et petit matériel
- *254,71 euros pour la réalisation des photocopies
- *68,54 euros pour le renouvellement de la pharmacie
- *541,45 euros versés sous forme de subvention sur le compte OCCE
- *1 514,87 euros pour les transports

4) MODIFICATION ET VOTE DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Les décrets n°2023-777 du 14 août 2023 et n°2023-782 du 16 août 2023, la circulaire MENE2310475C du 13 juin 2023 ainsi que la LOI n° 2022-299 du 2 mars 2022, visant à combattre le harcèlement scolaire, viennent modifier les dispositions du règlement intérieur de notre établissement.

Il sera désormais indiqué que les dispositions du décret n°2023-782 du 16 août 2023 relatif au respect des principes de la République et à la protection des élèves dans les établissements scolaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale pourront être mises en œuvre lorsque le comportement intentionnel et répété d'un élève fait peser un risque caractérisé sur la sécurité ou la santé d'un autre élève de l'école".

Le règlement modifié est voté à l'unanimité par les membres de droit.

5) PRÉSENTATION DES CHARTES DE LA LAÏCITÉ ET INTERNET

6 SÉCURITÉ ET HYGIÈNE

La première alerte incendie a eu lieu le mardi 19 septembre 2023. Un travail d'information a été réalisé en classe avec les élèves.

Le premier exercice PPMS (Plan de Prévention et de Mise en Sûreté) « intrusion » n'a pas encore été planifié. Madame Bruneel propose à un ou deux représentants de parents d'élèves d'endosser le rôle d'observateur.

Le plan Vigipirate « urgence attentat » est en vigueur sur l'ensemble du territoire français depuis le 16 octobre 2023, suite à l'attentat d'Arras.

Le DUER (Document Unique d'Évaluation des Risques) sera réactualisé au cours de la période 2. Madame Bruneel a toutefois alerté la municipalité et les représentants des parents d'élèves sur l'état de la cour de récréation. Les racines y ont fortement endommagé le bitume, rendant cet espace extérieur particulièrement accidentogène. La municipalité est consciente de la situation et des études sont en cours pour s'assurer de l'état du bâti. A chaque signalement fait par la directrice, les services techniques mettent tout en œuvre pour intervenir dans les meilleurs délais.

7 PROJET NEFLE (Notre École Faisons-la Ensemble)

Engagement du groupe scolaire dans la démarche « pour faire notre école ensemble » dont l'objectif est d'améliorer la réussite, le bien-être des élèves et réduire les inégalités. Un soutien financier sera demandé dans le cadre du fond d'innovation pédagogique.

Le projet de l'établissement intitulé « L'élève d'aujourd'hui, citoyen de demain » engage plusieurs pistes de réflexion : aménagement d'une bibliothèque commune, accès renforcé au numérique, bien-être de l'élève...

Différents temps de réflexion et concertation ont été menés depuis août 2023 : entre directrices, avec les partenaires municipaux et en conseil inter cycles.

8 AUTRES PROJETS

Madame Bruneel expose les 3 orientations du projet d'école 2022-2025 :

- 1) Améliorer le langage (imagiers, grilles d'évaluation communes)
- 2) Développer les apprentissages mathématiques (moins de photocopies, partenariat avec l'ATSEM sur le lexique employé, programmations communes)
- 3) Développer l'enseignement de l'activité physique au service des apprentissages (rencontres interclasses, engins roulants, programmations communes)

Les élèves des classes de PS et PS/MS se rendront à la cueillette de Chanteloup le mardi 14 novembre 2023.

Les parents ont, dans la classe de PS, transformé avec les élèves, les fruits en jus et ont ou vont réaliser du jus d'orange, du jus de raisin et du jus de pomme dans le cadre de la semaine du goût. Madame Pinquié va également cuisiner avec les parents et a mené des ateliers de dégustation tout au long de la semaine.

Un Goûter d'Halloween a été organisé ce jour. Les enfants, pouvaient, s'ils le souhaitaient, venir déguisés. L'équipe enseignante adresse ses plus sincères remerciements aux familles pour leur participation active à ce moment de partage.

9 TRAVAUX

Madame Bruneel souligne la réactivité des services techniques. Toute demande réceptionnée est traitée en quelques jours voire parfois même quelques heures.

10 COOPÉRATIVE

Notre école est affiliée à l'OCCE 77. Pour l'année scolaire 2023-2024, Madame Landais devient mandataire. Les comptes 2022/2023 ont été vérifiés, le 15 septembre 2022, par Mme Heuzé (représentante des parents d'élèves), Mme Bruneel (mandataire 2022-2023) et Mme Pinquié (2^{nde} signataire 2022-2023). Un budget prévisionnel est transmis aux membres du conseil d'école. Nous disposions le 17/10/2022 de 2806,65€ sur le compte. Un appel à contribution des familles a été réalisé courant septembre.

11 DATES ET HORAIRES DES PROCHAINS CONSEILS D'ÉCOLE

Mardi 12 mars 2024 18h00

Mardi 11 juin 2024 18h00

Compte-rendu rédigé par Madame Bruneel